

Note du gouvernement soviétique au gouvernement français (31 mars 1954)

Légende: Le 31 mars 1954, dans une note adressée aux gouvernements de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni, l'Union soviétique manifeste son opposition à la création de groupements militaires d'États européens et renouvelle sa proposition relative au "traité général européen de sécurité collective", lancée à l'occasion de la conférence des quatre ministres des Affaires étrangères du 25 janvier au 18 février à Berlin, en acceptant cette fois la participation des États-Unis.

Source: A.F.P., Paris.

Articles et Documents. Bulletin d'informations et de presse étrangère. 03.04.1954, n° 39. Paris: La Documentation Française - Présidence du Conseil, Secrétariat général du gouvernement, Direction de la documentation.

Copyright: (c) AFP

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_du_gouvernement_sovietique_au_gouvernement_francais_31_mars_1954-fr-6c443a54-beb9-49f1-b019-40eb8feae6f6.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Note du gouvernement soviétique au gouvernement français* (31 mars 1954)

Le gouvernement soviétique croit devoir attirer l'attention du gouvernement français sur ce qui suit :

L'Union soviétique a appliqué avec conscience et continuité une politique de paix et d'amélioration des rapports entre les Etats. Cette politique a été exprimée, dans les propositions que le gouvernement soviétique a formulées à l'Organisation des Nations Unies concernant la réduction générale des armements des Etats, ainsi que l'interdiction des armes atomiques et autres armes de destruction massive. Si on trouvait une solution au problème de la réduction générale des armements et à celui de l'interdiction des armes atomiques et autres types d'armes de destruction massive, le lourd fardeau que supportent aujourd'hui les peuples se trouverait grandement allégé. On éliminerait en même temps tout danger de voir utiliser, à des fins destructrices, les grandes découvertes scientifiques et notamment d'utilisation de l'énergie atomique. La solution de ces problèmes faciliterait la consolidation de la paix et de la sécurité des peuples...

On sait que jusqu'ici il n'a pas été possible d'aboutir à ces accords internationaux sur les problèmes susmentionnés. Cette constatation ne doit toutefois pas diminuer les efforts des Etats intéressés — et en premier lieu les grandes puissances, particulièrement responsables du maintien de la paix internationale — pour aboutir dans l'avenir à de tels accords.

Pour sa part, l'Union soviétique continuera de soutenir qu'il faut réduire considérablement les armements et les forces armées des Etats et réaliser un accord destiné à empêcher l'utilisation de l'énergie atomique dans des buts de destruction et d'extermination massive de l'humanité.

Il est clair qu'il faut attacher une grande importance aux efforts qu'il faut déployer dans cette voie. En effet, la puissance de destruction des armes atomiques n'a cessé de s'accroître et aujourd'hui la bombe à l'hydrogène surpasse de beaucoup celle des premières armes atomiques. L'utilisation des armes atomiques et à l'hydrogène apporterait d'innombrables calamités aux peuples. Elle se solderait par une destruction massive des populations civiles, l'anéantissement des grands centres urbains, des centres industriels, des foyers de la culture et de la science. Les centres les plus anciens de la civilisation, qui sont aussi les plus grandes capitales des Etats de notre planète, seraient également annihilés.

Le gouvernement soviétique, qui déploie tous ses efforts pour faciliter un accord sur ces importantes questions, considère qu'il y a aussi d'autres possibilités, non exploitées de consolider la paix. Il convient, en effet, de souligner tout d'abord l'importance particulière qu'il y a lieu d'attacher au renforcement de la sécurité européenne, puisque c'est de la tranquillité en Europe que dépend le maintien de la paix universelle. Ce renforcement peut éviter une nouvelle guerre mondiale.

Partant de ces considérations, le gouvernement soviétique avait saisi la conférence des ministres des Affaires étrangères de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., à Berlin, d'une proposition relative à la « sauvegarde de la sécurité européenne » et avait déposé un projet de base de « traité européen de sécurité collective ». Ce projet prévoit la création d'un système général européen de sécurité basé sur les efforts collectifs de tous les Etats d'Europe et auquel ils peuvent tous participer sans tenir compte de leur structure sociale, l'Allemagne y compris, et en attendant que soit réalisée l'unité allemande, la République démocratique allemande et la République fédérale allemande, en cas d'agression armée contre l'un quelconque des pays adhérents au traité, il est prévu que l'Etat victime de l'agression sera secouru par tous les moyens disponibles, y compris la force armée, des autres pays membres, afin que la paix internationale et la sécurité européenne soient rétablies et maintenues. La constitution de pareils groupements est à la source d'une tension dans les rapports entre Etats : cette activité aggrave l'hostilité et la défiance entre eux en même temps qu'elle provoque la course aux armements avec ses funestes conséquences pour tous les peuples.

Il convient également de prendre en considération le fait que la constitution d'un bloc militaire auquel participent certains Etats aboutit inévitablement de la part d'autres Etats soucieux de garantir leur sécurité à une prise de position analogue.

On en arrive à une situation telle que les rapports entre les Etats ne sont plus régis par la volonté d'agir pour

le bien de la paix, mais par un antagonisme réciproque qui aggrave la tension dans le monde et augmente ainsi le danger d'une nouvelle guerre.

Il ne faut pas oublier que la première et la deuxième guerre mondiale sont marquées à leur origine par la formation de blocs militaires auxquels ont adhéré des Etats opposés les uns aux autres et que c'est ainsi que l'Europe s'est trouvée divisée en deux camps hostiles. Il faut également avoir présent à la mémoire le rôle extrêmement dangereux qu'a joué le militarisme allemand au sein de tels blocs militaires ainsi que sa responsabilité dans le déclenchement des deux guerres mondiales.

Ces éléments démontrent la nécessité d'une politique de collaboration entre tous les Etats européens qui puisse aboutir au maintien et à la consolidation de la paix.

Une telle collaboration entre tous les Etats européens, grands et petits, collaboration réalisée sans tenir compte de leur structure sociale, permettrait à l'Europe de sortir du cycle des guerres dévastatrices, comme un siècle d'expériences l'a enseigné aux Etats européens.

C'est guidé par ce souci que le gouvernement de l'U.R.S.S. a attiré à maintes reprises l'attention du gouvernement français, ainsi que celle des gouvernements d'Angleterre et des Etats-Unis, sur le danger que représente la création de blocs militaires composés d'un certain nombre d'Etats. Cette prise de position du gouvernement soviétique visait les plans de création de la Communauté européenne de défense, ce projet devant aboutir à la restauration du militarisme germanique, avec toutes les dangereuses conséquences qui en découlent, aussi bien en ce qui concerne la sauvegarde de la paix en Europe que la sécurité des Etats ayant des frontières communes avec l'Allemagne occidentale.

Le rôle principal est réservé dans cette prétendue armée européenne aux forces armées de l'Allemagne de l'Ouest commandées par des généraux hitlériens. Cette décision a été prise au mépris des engagements souscrits par la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, conjointement avec l'Union soviétique, qui s'étaient mis d'accord pour ne pas admettre la prénaissance du militarisme allemand.

On sait fort bien également qu'étant donné les projets de création d'une armée européenne, les milieux gouvernementaux de la République fédérale allemande se fixent ouvertement pour objectif d'accélérer la remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest et qu'ils multiplient les mesures destinées à créer des forces armées régulières de toutes armes, jugeant qu'il est désormais superflu de dissimuler leurs visées agressives à l'égard des Etats voisins. Les peuples pacifiques d'Europe, et surtout les voisins de l'Allemagne, ne sauraient, de ce fait, ne pas éprouver un légitime sentiment d'inquiétude quant à leur sécurité face à la menace que représentent le militarisme germanique renaissant et l'intégration de l'Allemagne occidentale dans la Communauté européenne de défense. Suivre la voie du rétablissement du militarisme germanique et de la création de groupements militaires en Europe signifie non seulement ne pas contribuer au raffermissement de la paix, mais encore travailler à la préparation d'une nouvelle guerre.

Plus que jamais, il est nécessaire aujourd'hui que tous les Etats pacifiques, les grandes puissances en premier lieu, orientent tous leurs efforts pour prévenir une nouvelle guerre et qu'ils fassent en sorte que les peuples d'Europe, le peuple allemand y compris, n'y soient pas entraînés. Dans les conditions actuelles, la guerre représente, en effet, un danger particulier pour les peuples.

Cette tâche peut être accomplie avec succès si, au lieu d'opposer les uns aux autres des groupements militaires d'Etats européens, on crée en Europe un système de sécurité basé sur les efforts conjoints de tous les Etats de cette partie du monde, système qui répondrait en même temps aux besoins de la consolidation de la paix universelle. C'est pourquoi l'idée de la sécurité européenne a trouvé un vaste écho parmi les masses populaires, ceci surtout depuis la Conférence de Berlin.

Lors de cette conférence, la proposition soviétique relative à la conclusion d'un traité européen général de sécurité, s'est heurtée à des divergences de point de vue, ce qui a empêché les négociateurs d'obtenir une décision concrète.

Cependant, étant donné son importance, le gouvernement soviétique estime opportun de poursuivre l'examen de cette proposition. A l'occasion des débats au sujet de la proposition soviétique, l'opinion a été énoncée qu'il serait indésirable que les Etats-Unis d'Amérique restent écartés du traité de sécurité collective en Europe.

Prenant en considération cette circonstance ainsi que le fait que les Etats-Unis ont participé, au cours de la deuxième guerre mondiale, à la lutte commune contre l'agression hitlérienne et que, de ce fait, une responsabilité leur incombe aux côtés de l'Union soviétique, de la France et de l'Angleterre, en ce qui concerne le règlement des problèmes européens, tenant compte aussi du point de vue exprimé par le gouvernement de la Grande-Bretagne, comme par celui de la France, le gouvernement soviétique, pour sa part, ne voit pas d'obstacles à la participation des Etats-Unis au traité général européen de sécurité collective.

Lors de l'examen à la conférence de Berlin de la proposition soviétique relative au traité général européen, il a également été abordé la question du rôle de l'organisation du Traité Atlantique-nord en relation avec la création d'un système de sécurité collective. Au cours de cet examen, le représentant de la France, se rangeant au point de vue des représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis, a affirmé que le Traité de l'Atlantique-nord a un caractère défensif, n'étant dirigé contre aucune puissance, ni contre aucun groupe de puissances.

La position soviétique par rapport au Traité de l'Atlantique-nord est bien connue. Le gouvernement de l'U.R.S.S. ne peut pas se ranger au point de vue selon lequel ce Traité aurait un caractère défensif. Le point de vue soviétique est basé sur le fait que le Traité de l'Atlantique-nord unit un groupe de puissances qui se sont isolées des autres et qui négligent de prendre des mesures préventives contre une nouvelle agression germanique. Puisque, de toutes les grandes puissances ayant participé à la coalition antihitlérienne, seule l'Union soviétique n'a pas adhéré au Traité de l'Atlantique-nord, ce dernier ne peut être considéré que comme un instrument agressif dirigé contre l'Union soviétique. Il est parfaitement évident que l'organisation du Traité de l'Atlantique-nord pourrait, dans les conditions voulues, perdre son caractère agressif au cas où toutes les grandes puissances de la coalition anti-hitlérienne en deviendraient membres. Pour cette raison, le gouvernement soviétique, guidé par les principes immuables de sa politique étrangère pacifique tendant à la diminution de la tension dans les relations internationales, se déclare prêt à examiner conjointement avec les gouvernements intéressés, la question de la participation de l'U.R.S.S. au Traité de l'Atlantique-Nord.

Dans la mesure où le gouvernement français, ainsi que les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, font état de leur volonté d'aboutir à une détente internationale et à la consolidation de la paix, on peut s'attendre à ce qu'ils adoptent une attitude positive dans cette question et qu'ils veillent à ce que soient prises les mesures nécessaires pour créer une situation dans laquelle le Traité de l'Atlantique-nord prendrait effectivement un caractère défensif et d'où serait exclue toute possibilité pour l'une ou l'autre partie de l'Allemagne d'être intégrée à un groupement militaire. Dans ce cas, l'organisation du Traité de l'Atlantique-nord cesserait d'être un groupement militaire fermé. Il serait ouvert aux autres puissances européennes, ce qui, parallèlement à la création d'un système effectif de sécurité en Europe, aurait une signification capitale pour la consolidation de la paix mondiale. Le gouvernement soviétique considère que les problèmes que soulève cette question pourraient être réglés d'une manière satisfaisante par tous les Etats intéressés, conformément aux intérêts de la paix et de la sécurité des peuples.

(Source : A.F.P. d'après l'Agence Tass, 1^{er} avril 1954.)

* Une note analogue a été adressée aux gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni.